

Projet « Ethique couple/famille »

Service de la Pastorale Conjugale et Familiale - UEPAL

Raymond Heintz, Psychiatre et Psychanalyste

Aspects psychologiques des évolutions conjugales et familiales

S'il fallait dater une période charnière qui permettrait de distinguer, en France mais plus généralement dans le monde occidental, un « avant » et un « après » en matière d'évolution des mœurs, de transformation des formes du vivre ensemble, que ce soit en couple ou au sein de la famille, c'est sans conteste autour des années 70 qu'on pourrait la situer.

Mouvements préparés par l'arrivée à l'âge adulte d'une génération née après guerre et nourrie au biberon des Trente Glorieuses. Celles-ci se caractérisent par un relatif plein emploi, une élévation sensible du niveau de vie, des progrès techniques et scientifiques ayant débouché sur l'avènement de la société de consommation et sur un imaginaire du bonheur pour tous.

Parallèlement, l'ordre moral ancien, dont la pérennisation était assurée par des convergences entre les buts moraux poursuivis par les valeurs républicaines et les traditions sociales et religieuses, et dont la vertu cardinale pourrait se résumer, pour ce qui relève du social et du familial, à un type de gestion dit « de bon père de famille », cet ordre moral ancien a été bousculé, mis à mal, par les crises liées aux événements de Mai 68.

Une des traductions les plus sensibles de cette révolution des mœurs a été, dans le champ familial, le remplacement de l'autorité paternelle, qui a été « de tout temps » la règle, par l'exercice conjoint de l'autorité parentale, ce en 1970, soit 32 ans après la fin de l'incapacité juridique des femmes (1938), et 30 ans (1940) après le droit de vote accordé à ces mêmes femmes (pour ce qui concerne la France).

Fonction patriarcale et fonction paternelle

L'exercice conjoint de l'autorité parentale est ce qui vient signer la fin de la *fonction patriarcale*, soit le privilège accordé à l'homme d'occuper une place, dite place d'exception. Cette place est dite d'exception parce que, dans son principe, elle est calquée sur un modèle religieux : le pouvoir de garantir le bon ordre, de dire la loi, de veiller aux préceptes moraux en vigueur, d'assurer éducation et protection, lui a été conféré par une Autorité Supérieure (Dieu dans le domaine religieux, le corps législatif dans la communauté nationale).

Les psychanalystes ont montré que ce principe d'exception procède également de l'organisation propre à la psyché humaine, du bain culturel dans lequel elle évolue (l'homme est un être de langage, ce qui est d'une autre nature que la communication, que nous partageons avec l'ensemble des es-

pèces animales), de la nécessaire distinction, pour la structuration psychique de l'enfant, entre le maternel et le paternel. Pour le dire en peu de mots : si la propriété de la femme (mère) est de porter l'enfant, de le mettre au monde, et de lui assurer une sécurité nourricière et affective, celle de l'homme (père) est de nommer l'enfant et de l'ouvrir à la culture. On peut appeler cette opération la prévalence (culturelle) de l'absence sur la présence réelle (maternelle) : le père est d'abord et essentiellement un être absent dans la constellation des autres de l'enfant, contrairement à la présence « toute puissante » de la mère.

Prévalence ne signifie pas priorité ou primauté, mais instauration de places dissymétriques, nécessaires aux repérages signifiants du jeune enfant dans sa conquête du monde.

Cette place d'exception peut être qualifiée de fonction paternelle, dans la mesure où le père est celui qui est appelé pour séparer l'enfant de la mère (ce que Jean-Pierre Lebrun appelle *se déprendre du maternel*¹), lui donner sa place dans la lignée généalogique, comme fils ou fille, et l'ouvrir au monde, à l'Autre.

C'est pourquoi il est illusoire de penser que la fin des privilèges (et des devoirs) liés à la fonction patriarcale signifierait qu'on pourrait sans coup férir faire l'économie de la place d'exception qui la sous-tend : si elle est devenue

¹ Jean-Pierre Lebrun, *Les Couleurs de l'inceste, se déprendre du maternel*, Denoël, 2013

plus discrète, moins visible, si elle peut être assumée par un représentant de l'un ou l'autre sexe, la nécessité perdure que cette place fonctionne comme fonction d'autorité venant structurer tout à la fois le champ social, et l'organisation des modes, conjugaux et familiaux, du vivre ensemble.

Ainsi, par exemple, dans le champ économique, en permanence traversé par des tensions et des intérêts contraires, cette place d'exception et d'autorité est par exemple appelée quand on invoque le rôle de l'Etat et la nécessité de réguler le jeu des flux économiques et financiers, là où un libéralisme débridé voudrait laisser jouer les lois, dites innocemment naturelles, du marché et de l'adaptation.

Dans le champ conjugal et familial qui nous intéresse, quelles sont les conséquences de cette évolution des représentations sociales des rôles de l'homme et de la femme, du père et de la mère, quant aux modalités d'organisation du vivre ensemble ?

La famille

La mission d'exercer l'autorité (de dire la loi, le bien et le mal, de poser des interdits et des limites...), traditionnellement dévolue au père, est maintenant conférée aux deux parents, dans un exercice conjoint où le partage

est la règle. Evolution bien évidemment bénéfique dans son principe, en ce sens qu'il conforte le statut de la femme, en l'extrayant du purement maternel confiné au nourricier et à l'affectif, mais aussi parce qu'elle vient signifier que cette place d'exception ne peut être occupée « en vérité » qu'à renoncer à la jouissance, perverse, irresponsable ou malfaisante, que pourrait (pouvait) favoriser son occupation, voire sa confiscation, par le représentant d'un seul sexe.

Cependant, cette transformation, logique dans son principe, et en adéquation avec les évolutions sociétales, a aussi amené son lot de difficultés nouvelles au sein de l'espace familial. Ce qui ne veut bien évidemment pas dire qu'elles n'existaient pas « anciennement », elles sont tous simplement différentes dans leurs expressions.

- Tout d'abord l'interchangeabilité des places, pour fonctionner correctement, doit se dérouler dans un environnement responsable où la mutualisation, le partage, la solidarité dans la fonction d'autorité sont les règles que se donnent les deux parents dans l'exercice de leurs fonctions éducatives et dans leur présence affective. Dans ces conditions, la complémentarité des fonctions viendra assurer la dissymétrie des places.
- A défaut, on assistera à une succession et répétition de rivalités, d'annulations réciproques, ou de discrédits jetés sur la parole de l'autre,

brèches éducatives que les enfants se feront un plaisir malin d'accentuer, en s'en faisant les symptômes bruyants et indisciplinés, quand ils n'optent pas pour des attitudes régressives en s'emparant de consoles consolatrices...

- Ou encore, tout aussi répandu même si moins « bruyant » quant au repérage des dysfonctionnements, l'évolution d'une famille vers un mode de fonctionnement qu'on pourrait appeler *bi-monoparental*, souvent dicté par les nécessités d'un mode de vie où les deux parents travaillent (mais ce n'est pas la seule raison), mode de fonctionnement dans lequel chaque parent passe le relais à l'autre parent. Au mieux on assiste alors à une continuité dans la succession des présences éducatives, au pire à un effet ping-pong entre les deux parents, avec mise en cause ou annulation réciproque de la pertinence de la parole de l'autre parent. Le risque étant alors la transformation progressive d'un domaine conjugal et familial commun en un espace déserté, laissé en friche. En somme ces couples fonctionnent peu ou prou selon le mode de garde alterné d'un couple divorcé, bien qu'ils demeurent toujours sous le même toit.

Le couple : les formes civiles d'union, l'accroissement des formes d'union libre, la multiplication des séparations et des démariages

La libéralisation des mœurs au cours des cinq ou six dernières décennies, qu'il s'agisse de la liberté sexuelle ou de la liberté d'aimer, de choisir son partenaire et de partager une « tranche de vie » avec lui, la banalisation, l'acceptation sociale et la volonté de simplification juridique des étapes de séparation ou de divorce (ce qui ne résout rien quant aux souffrances psychiques qui en résultent) ont entraîné pour beaucoup d'adultes, au cours de leur existence, des vies conjugales multiples, avec des formes d'engagement variables, d'un partenaire à l'autre.

Il en résulte à l'échelon de la famille, comme on le sait, une complexification croissante dans la gestion de la ou des cellules familiales, entre des parents biologiques, beaux-parents, présence d'enfants de plusieurs lits, et des dynamiques éducatives s'appliquant par intermittence, comme mentionné plus haut, dans un fonctionnement de type bi-monoparental.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue est que cette évolution sociétale est en quelque sorte le reflet de ce qui se passe dans une société structurée selon des lignes de force néolibérales, où la société dite de consommation est favorisée. Ce favoritisme, sensé provoquer un accroissement des richesses marchandes, par le biais de la consommation répétée de l'objet, voire par son obsolescence programmée, a aussi infiltré la vie conjugale. L'autre est de plus en plus appréhendé, en son for intérieur et la plupart du temps de façon inconsciente, comme un « objet » qui, passé la phase d'exaltation propre

à l'espoir d'avoir rencontré l'âme sœur, ne peut que décevoir, en ce sens qu'il ne répond pas ou plus au manifeste de la demande et du fantasme... et pour cause, puisque dans son essence il est... autre.

S'opère alors un glissement de la co-existence (incontournable !) de l'autre appréhendé tout à la fois comme sujet et comme objet, vers une prévalence accordée à l'autre-objet par rapport à l'autre-sujet.

Ainsi peuvent se comprendre bien des déliaisons, qui ne se donnent plus la peine, le courage et l'horizon de promesse nécessaires à la traversée des difficultés de « communication », comme on dit, quand l'épaisseur, voire l'opacité, de l'autre impose sa présence au quotidien.

Ainsi peut se comprendre également le désamour croissant, sur fond de crainte, face aux vertus cardinales d'engagement, de solidarité, de fidélité, de pérennité placées en ligne d'horizon du mariage.

Ainsi peut enfin s'entendre le succès croissant de la fonction protectrice, car virtuelle, des rencontres se nouant par une interface d'écran : multiplication à l'infini d'essais, de petites tentatives de liaison, où le psychique des intéressés fonctionne selon un mode bi-polaire, oscillant entre espoir et déception. Le symptôme est alors de même nature que chez ceux qui sont atteints d'une maladie bi-polaire : tour à tour soumis à une soif compulsive d'objets (la manie), puis au désinvestissement généralisé de tout objet (la dépression).

Il importe bien évidemment, face à ces tendances, que ceux, personnes morales ou personnes physiques, qui ont comme missions de penser, de réguler, d'ouvrir aux dimensions de foi et d'amour du prochain, ou d'éduquer à l'éthique, missions au sein desquelles l'Eglise doit prendre sa part, soient à même de délivrer un message suscitant l'interpellation, contribuant à la prise de conscience collective —à défaut d'une autorité soit dépassée, soit rassurante mais repliée sur elle-même— devant la complexité croissante de notre monde commun.

Bibliographie :

- Jean-Pierre Lebrun, *Les Couleurs de l'Inceste, Se dépendre du Maternel*, Denoël, 2013
- Jean-Pierre Lebrun, *Des lois pour être humain, entretiens avec André Weinin*, Humus-Entretiens, Erès, 2008
- Denis Vasse, *La Vie et les Vivants, Conversations avec Françoise Muckensturm*, Seuil, 2001